



DÉLIBÉRATION

du 28 mars 2023

Présents : 27 Excusés : 0 0 pouvoir Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : /</p> <p><u>Assistait également au titre des services</u> : Philippe RENAUD, DGS, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Mme Estelle GOIMBAUD</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 22 mars 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le _____ Publiée, le 03 AVR. 2023 Notifiée, le _____	
Délibération n°23.2.18	<p><u>VOIRIE – RESEAUX – ENVIRONNEMENT</u></p> <p><i>Acquisitions des parcelles nécessaires à la réalisation de la liaison cyclable pour la desserte sud du territoire de MÉSANGER</i></p>

Madame le Maire rappelle aux élus que, dans le cadre de la création de la liaison cyclable reliant le bourg aux hameaux situés au sud de la Commune, les démarches administratives ont été engagées pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux.

À la suite de la présentation aux propriétaires concernés par le tracé de la liaison cyclable, la Commune leur a transmis des promesses de vente. **15 promesses de vente concernant 28 parcelles ont été signées, 2 sont en cours de signature (cessions de terrains entre temps) et 2 propriétaires ont refusés (parcelles YK 47, YL 35 et YE 208).**

Pour rappel, pour les propriétaires ayant refusé de céder une partie de leur terrain à la Commune, une procédure de déclaration d'utilité publique visant à l'expropriation est en cours.

Le bornage des terrains a été réalisé par le CABINET ARRONDEL, en vue de la division des parcelles et de l'acquisition par la Commune des parcelles nouvellement créées.

Par suite du bornage, les actes de vente vont pouvoir être conclus concernant les parcelles listées ci-dessous :

Référence cadastrale avant bornage	Références cadastrales après bornage (en attente ARRONDEL)	M ² à nous céder	Nom	Prénom
Promesses de vente signées				
YE 821P		805	MENOURY	Ginette
YE 674P		1360	MENOURY	Ginette
YE 752P		686	POUPARD	Annick
			DAVIAU	Guy
YE 69P		759	HOFFMANN	Lucette
			VIAUD	Norbert
YE 72P		293	YOU	Marie France
YE 509P		265	MOULIN	Patrick et Annie

YE 76P		561	BRANOWSKI	Henri
			BRANOWSKI	Thierry
			BRANOWSKI	Nicolas
			BRANOWSKI	Frédéric
YE 136P		281	BRANOWSKI	Henri
			BRANOWSKI	Thierry
			BRANOWSKI	Nicolas
			BRANOWSKI	Frédéric
YE 210		780	BOUCHERIE	Renée
			SAUDRAIS	Monique
			DIOT	Chantal
			HALGAND	Laurence
YE 208		767	BOUCHERIE	Renée
			SAUDRAIS	Monique
			DIOT	Chantal
			HALGAND	Laurence
YK 33P		1142	JUTON	Yvon et Monique
YL 34P		205		
YK 64P		235	INDIVISION JUTON Yvon et Patrice	
YK 35P		143	JUTON	Yvon
YK 36P		66		
YK 40P		278	BIOTEAU	Nicole
			BIOTEAU	Andrée
			BIOTEAU	Jean
			BIOTEAU	Marylène
YK 44P		880	BIOTEAU	Nicole
			BIOTEAU	Andrée
			BIOTEAU	Jean
			BIOTEAU	Marylène
YK 43P		652	POUPLIN	Roselyne
YK 39P		60	DAVIAU	Odile
YK 38P		141	OUARY	Loïc
YK 37P		776	PAGNY	Michel
YL 29P		525	BRIAND	Yvon et Marie Annick
YL 28P		194		
YL 27P		697		
YL 30P		814	BOURRIGAUD	Jean
			BOUYER	Marie
			BOURRIGAUD	Gisèle
			BOURRIGAUD	Etienne
			BOURRIGAUD	Jean Pierre
Promesses de vente en cours de signature				
YK 60P		108	TRICHARD	Jean Charles
			GIBERT	Sandy
YK 59P		25	MONOT	Didier
			RIALLAND	Patricia
YK 61P		8	MONOT	Didier
			RIALLAND	Patricia
Promesses de vente non signées (DUP en cours)				

YE208		767	CHAABANE	Kaouther
YL 35P		218	RENAUD	Louis
YL 47P		202	RENAUD	Louis

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les promesses de vente signées avec les propriétaires des terrains concernés par le tracé de la liaison douce,

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **DONNE** son accord à l'acquisition des parcelles listées ci-dessus pour une surface totale de 14 693m² au prix de 0.50 TTC le m² auprès des propriétaires listés ci-dessus, frais de bornage et d'acte notarié à rédiger par l'office notarial EVRE et LOIRE à la charge de la Commune,
- ▶ **DONNE** son accord à l'instauration d'un droit de passage pour les propriétaires de parcelles se trouvant désormais enclavées ;
- ▶ plus généralement, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre »

Estelle GOIMBAUD
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

